



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin à 18 h 30, se sont réunis en lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marchéville sous la présidence de Monsieur Lage Patrick, Maire, dûment convoqués le 26 Juin 2023.

Etaient présents : Mr Lage Patrick – Mr Hémon Thierry – Mme Amé Marie-Line – Mr Guillonnet Denis – Mme Fontaine Sonia – Mr André Ludovic – Mme Le Cam Huvet Sylviane – Mme Le Cam Zennouche Muriel

Absentes excusées : Mme Vaudolon Corinne (pouvoir à Mme Amé Marie-Line) – Mme Lamirault Nolwenn (pouvoir à Mme Le Cam Huvet Sylviane) –

Secrétaire de séance : Mme Amé Marie-Line

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 31 Mars 2023
- Informations
- Délibérations
 - Renouvellement de la taxe d'aménagement
 - Nomination d'un délégué défense
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 31 MARS 2023

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal, à l'unanimité des membres présents à la réunion du 31 mars 2023. Absentes à cette réunion, Mme Le Cam Zennouche vote contre l'approbation de ce compte-rendu. Mme Huvet Sylviane approuve ce compte-rendu.

Madame Huvet Sylviane revient sur le conseil municipal précédent et interroge sur la création d'une commission cantine. Le Maire rappelle que l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'études. Elles émettent de simple avis. Le maire indique qu'une récente enquête démontre la grande satisfaction des utilisateurs de la restauration scolaire qui fonctionne bien. En l'absence de proposition à soumettre au conseil municipal sur le sujet, il ne voit pas d'intérêt à cette création.

Madame Huvet Sylviane demande quels sont les travaux de la mare pour un montant de 17 000 €. Monsieur Hémon Thierry répond que les 17 000 € reposent sur des devis demandés pour les demandes de subventions. Les travaux envisagés ont été évoqués lors des rencontres avec M.Allard, responsable du développement territorial du Conservatoire d'Espaces Naturels Centre-Val-de-Loire.

INFORMATIONS

Félicitations à Lydie Deniaux, secrétaire de mairie, pour sa médaille de vermeil d'honneur régionale, départementale et communale remise pour 30 ans de service au titre de la commune de Cernay lors d'une cérémonie.

Mesures indiciaires pour la fonction publique territoriale + 1,5 % pour le point d'indice à compter du 1er juillet et des revalorisations indiciaires pour certains niveaux.

Félicitations aux membres du Comité des Fêtes pour leur bric à brac qui a été un grand succès aussi bien en nombre d'exposants que de fréquentation et de qualité d'organisation notamment avec une communication massive et une restauration rapide performante.



ECOLE : EFFECTIFS DE LA RENTREE

Madame Marie-Line Amé informe qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée 2023-2024 avec l'arrivée des élèves des Châtelliers Notre Dame soit 6 sur le regroupement dont 4 à l'école de Marchéville. Cette année 20 cm2 se dirigent en 6ème.

Pour la rentrée, les effectifs sont les suivants : CE2 : 16 ; CM1 : 15, CM2 : 24, soit 55 élèves attendus sur Marchéville.

Cela représente un total de 141 élèves pour le RPI.

Les effectifs sont en hausse cette année. Le rattachement probable de la commune de St Eman au regroupement apportera peut-être encore quelques effectifs supplémentaires.

La fête des écoles aura lieu le Samedi 1^{er} juillet 2023 à l'école de Magny.

Madame Zennouche Muriel demande si les frais scolaires des enfants des Châtelliers Notre Dame seront facturés à la commune des Châtelliers. Marie-Line Amé répond que c'est déjà le cas.

SUBVENTIONS POUR LES INVESTISSEMENTS 2023

La commune a reçu de l'Etat l'accord pour une subvention de 40 % pour l'éclairage leds école mairie (4232 E sur 11.000), de 35 % pour le changement des portes et fenêtres de la mairie (3000 euros sur 8500).

Mais surtout la bonne nouvelle est venue du département puisque la commune a décroché un financement du département (FDI) sur ces deux projets alors que rien n'était prévu au départ. 3174 E (30%) pour les LED, 2566 E pour les menuiseries de la mairie, 3780 pour les aménagements autour de la mare.

IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RESEAUX – IFER EOLIEN

Le maire a interpellé le Directeur départemental des finances publiques puisque dans les prévisions de ces services pour les recettes fiscales de la commune 0 euro sur l'IFER. La structure juridique de la société exploitante est évolutive... Les services des finances publiques suivent cette affaire et la commune devrait toucher cette recette en fin d'année.

MATERIEL INFORMATIQUE

Les capacités mémoires du poste informatique du secrétariat de mairie sont insuffisantes pour charger les nouveaux logiciels. Ce matériel a 6 ans. Il devra être changé.

ARCHIVES

Une rencontre s'est déroulée avec la responsable pôle conseil-collecte, archives communales et intercommunales des archives départementales pour se mettre en conformité avec les obligations de dépôts. Il y a une question autour des archives de Cernay qui ne peuvent légalement être abritées dans les locaux d'une autre commune. Nécessité du traitement du fond d'archives : tri, classement, élimination... Possibilité d'intervention d'un service spécialisé du Centre de Gestion.

14 JUILLET

Cérémonie à 11h30 devant le monument aux morts suivi d'un vin d'honneur.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Elle se déroulent les 16 et 17 septembre. A cette occasion, l'Eglise Saint-Chéron sera ouverte de 10 h à 18 h.

TRAVAUX SYNELVA

En début d'année la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche qui gère la compétence éclairage public avait organisé une rencontre avec Synelva pour faire le point sur certains travaux à entreprendre sur le réseau et le passage aux leds de l'éclairage public. Tout cela devait être budgété et les devis ont été reçus après l'adoption du Budget Prévisionnel. Les travaux se montent à un montant HT de 92.137 E HT avec une prise en charge de 54.882 E HT et en un reste à charge pour la commune de 37.254 €. Ce qui interroge puisque la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche a pris la compétence éclairage public et qu'avec la même compétence pour Chartres Métropole c'est 0 euro à la charge de la commune. Le président de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche lors d'une rencontre en juin avec la municipalité a expliqué que ce reste à charge avait été historiquement mis en place pour que les communes puissent gérer le choix des luminaires et le calendrier des installations...



FACTURE D'EAU

Le débat sur une surfacturation de 8000 m³ se poursuit avec la Communauté de communes. Nouveau courrier reçu de la Communauté de Communes qui dit l'inverse du précédent sur la facturation 2020-21 et demande la régularisation. Il évoque des relevés mais cette facturation repose sur une estimation. Aucun constat de fuite ou de réparation n'a été effectuée sur cette période alors que la consommation effectivement relevée à partir de 2022 n'enregistre pas un tel volume. Il existe une anomalie sur ce sujet.

GRANDE BALADE

Etape prévue le dimanche 3 septembre à 15 h 45 dans la cour de l'école avec le clown espagnol Gromic.

DELIBERATIONS

RENOUVELLEMENT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire propose de maintenir le taux à 5 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette proposition.

NOMINATION D'UN DELEGUE DEFENSE

Monsieur le Maire informe qu'il faut nommer un délégué défense.

Monsieur Patrick Lage se propose pour cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette nomination.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Fontaine Sonia informe qu'un camion est garé sur le parking au carrefour en face du gîte rural au Breuil cela cause un problème de visibilité. Sonia Fontaine suggère de contacter éventuellement le chauffeur. Monsieur le Maire informe qu'il s'est renseigné auprès du Département et ce dernier lui a indiqué que le camion pouvait se garer sur ce parking. Il n'y a pas d'autre possibilité de stationnement dans les environs pour ce type de véhicule garé par intermittence. Et il s'agirait d'un habitant de la commune. Il signale que la visibilité du carrefour du Breuil est compromise par une haie non taillée. Les cars scolaires et des agriculteurs se plaignent aussi de la haie située rue des Marnières qui déborde sur la chaussée et gêne les véhicules lorsqu'ils doivent se rabattre. Contact a été pris avec la riveraine pour élaguer des deux côtés.
- Madame Fontaine Sonia demande quelles sont les solutions afin de cesser les aboiements des chiens. Une médiation municipale est envisageable si les parties sont d'accord.
- Madame Fontaine Sonia demande que soit dégagé le panneau Buglou cela cause un problème de visibilité. Monsieur le Maire va contacter le Département à ce propos.
- Madame Fontaine Sonia indique que des véhicules roulent très vite Rue du Château d'Eau. Monsieur le Maire répond que les témoins de ces vitesses excessives peuvent contacter la Gendarmerie. Ce qui permettrait d'agir vis à vis de ces conducteurs qui habitent sur la commune.

Fin de séance à 19 h 30

La secrétaire de séance,
Marie-Line Amé

Le Maire,
Patrick Lage